



## Enseignement à distance : Principes et modalités de mise en œuvre

### Principes généraux

La mise en place de l'enseignement à distance répond à la nécessité d'assurer la continuité des apprentissages pendant la période de suspension des cours, à la Maternelle, à l'Élémentaire et au Secondaire.

L'objectif est de permettre de poursuivre la progression pédagogique mais dans une mise en œuvre à distance qui se traduit :

- Par une organisation et une communication spécifique
- Par la construction d'activités pédagogiques adaptées et cohérentes
- Par la mise en place de modalités d'évaluation modifiées

L'enseignement à distance **s'organise autour de deux temps spécifiques** :

- a) Le temps synchrone s'effectue en direct avec la classe, par le biais de la plateforme Zoom, sur des créneaux horaires fixes d'une semaine sur l'autre.**

Selon les niveaux de classe, les disciplines et l'objectif pédagogique recherché, ces moments « en direct » sont exploités de différentes manières : classe virtuelle, séance de questions-réponses, classe inversée, transmission de consignes...

**La durée de chaque séance est variable et s'adapte à l'âge des élèves et la nature des activités proposées.**

- b) Les temps asynchrones correspondent à des moments où l'élève travaille en autonomie**

**Au Primaire**, les enseignants communiquent aux familles sur Pronote et par courriel, une programmation hebdomadaire détaillée à laquelle un plan de travail journalier et complémentaire peut être joint selon le niveau. Les activités d'apprentissage sont hiérarchisées (activités essentielles ou obligatoires ; activités facultatives ou optionnelles) afin d'éviter une surcharge de travail.

**Au Secondaire**, les professeurs communiquent aux élèves sur Pronote un plan de travail hebdomadaire détaillé, et indiquent les échéances à respecter pour les travaux à rendre dans la rubrique « Travail à faire ». Ils se rendent également disponibles sur leurs heures de cours habituelles (hors cours en direct) pour répondre aux questions des élèves.





**Au Secondaire, en cas de bascule d'une classe, de plusieurs classes ou de l'établissement en enseignement 100 % distanciel, la répartition des temps synchrones et asynchrones diffère selon la durée de suspension des cours en présentiel.**

- **Jusqu'à deux semaines d'isolement**

**Modèle mis en place pour toutes les classes du Secondaire, du 4 au 8 janvier**

Les cours se déroulent selon l'emploi du temps normal **en mode synchrone**. Cela signifie que toutes les séances de l'emploi du temps sont en direct. **Cependant, la durée des séances est raccourcie selon les besoins pédagogiques en proposant un contenu adapté à la modalité virtuelle**. Dans cette configuration, l'objectif est de garder un rythme aussi normal que possible **tout en tenant compte de la fatigue inhérente à ce format d'enseignement**. Les séances synchrones peuvent également intégrer des moments de travail autonomes pendant lesquels les élèves sont en activité, sans être devant l'écran nécessairement.

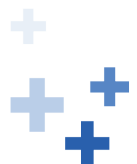
- **Au-delà de deux semaines d'enseignement distanciel (ou au-delà d'une semaine si la situation le permet)**

**Le modèle ci-dessus est mis en place pour toutes les classes du Secondaire du 11 au 22 janvier.**

Pour chaque niveau et chaque discipline, **un nombre hebdomadaire de séances assurées en direct est fixé. La durée des séances est réduite. En parallèle, les élèves reçoivent un plan de travail en autonomie sur Pronote (« Travail à faire »).**

**Les séances synchrones sont identifiées par la mention « Direct » sur l'emploi du temps. La présence des élèves est obligatoire sur ces créneaux spécifiques.**

L'objectif pédagogique recherché : préserver la motivation des élèves en garantissant un équilibre concerté entre la fréquence des séances en direct et leur durée.





## Outils de communication

**Pronote constitue l'outil de référence** pour les élèves, les familles et l'équipe pédagogique. La planification des séances, leur contenu, et toutes les informations relatives aux travaux à effectuer y sont centralisés et sont ainsi toujours disponibles.

En parallèle, pour mettre en œuvre les temps synchrones, **la plateforme Zoom** est utilisée. Toutes les fonctionnalités de sécurité nécessaires au bon déroulement des séances sont activées.

L'utilisation de l'outil repose également sur **le comportement responsable des élèves**, inscrit dans **la charte des bonnes pratiques sur Zoom**

Ces plateformes de communication s'accompagnent le cas échéant de tous les outils pédagogiques utilisés habituellement en classe et dont les élèves sont familiers.

## Charge de travail

L'enseignement à distance ne peut pas se traduire par une charge de travail équivalente à celle d'une semaine ordinaire de classe. La capacité de concentration des élèves est, dans un tel contexte, limitée. Le volume de travail demandé aux élèves doit donc répondre à l'objectif principal de maintenir la motivation des élèves sur la durée.

Le professeur principal joue un rôle important de coordination dans ce domaine. Chaque semaine, il fait un point avec la classe et relaie les informations recueillies aux autres professeurs de l'équipe.

## Évaluation

Les apprentissages se poursuivent à distance et, à ce titre, sont donc évalués.

**L'esprit et le but des évaluations « à distance » :**

Évaluer c'est se rendre compte et rendre compte :

- **Se rendre compte des progrès**, des éventuelles difficultés de l'élève et **ainsi réguler l'aide à lui apporter**
- **Rendre compte à l'élève, à sa famille**

Dans ce contexte, une **relation fondée sur la confiance et l'honnêteté** est essentielle.

**Au Secondaire**, l'évaluation est réfléchiée en équipes disciplinaires, chaque matière répondant à des besoins spécifiques.





Les modalités sont variables : évaluations orales, écrites, en temps synchrones ou asynchrones, individuelles ou par groupes. L'assiduité, l'implication, la participation, le respect des échéances sont également valorisés.

**Afin que, dans ce cadre, l'évaluation conserve son sens premier, il est indispensable pour les élèves de faire preuve d'honnêteté et de responsabilité en se conformant strictement aux consignes de passation établies par les enseignants.**

A défaut, c'est leur travail tout autant que celui des professeurs qui serait dénaturé.

**A noter** : les évaluations réalisées à distance sont comptabilisées normalement dans les bilans périodiques des élèves (bulletins).

## Rôle des parents

Au Secondaire, l'âge des élèves leur permet, à des degrés divers, une plus grande autonomie, compétence essentielle à développer au collège et à pratiquer au lycée.

Dans le cadre de l'enseignement à distance, les parents doivent donc, selon le profil de leur enfant, trouver un juste équilibre : accompagner l'organisation, encourager, rester en veille des éventuelles alertes envoyées par les enseignants, en assure le suivi mais ne pas faire à la place de leur enfant et **ne pas participer aux cours en direct**. Ce dernier point est essentiel. **La relation entre les professeurs et les élèves pendant la classe doit être préservée et respectée dans ses différents aspects et la présence d'un parent même en arrière-plan sonore ne peut que perturber ce lien essentiel.**

## Élèves à besoins éducatifs particuliers

**Au Secondaire**, les aménagements de scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (dispositions du PAP) se poursuivent à distance et sont mis en œuvre par les enseignants de la classe.

Cependant, pour certains de ces élèves, l'enseignement à distance constitue un défi supplémentaire. A distance, sans un soutien important de la famille, les difficultés risquent de s'amplifier.

La communication avec l'équipe disciplinaire et notamment le professeur principal est indispensable pour signaler toute difficulté dans ce domaine.

## Tutorat entre élèves

Dans le cadre de l'enseignement à distance, les valeurs de solidarité et l'entraide doivent prévaloir au sein de la communauté.

Le dispositif de tutorat entre élèves est donc maintenu et transposé à distance.





**LYCÉE CLAUDEL**

L'école française internationale  
d'Ottawa



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**Référence(s)** :G:\Drive partagés\1-Direction\Covid-19\Enseignement à distance - Note aux  
enseignants du Secondaire.docx

